

**AVEC LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE**  
**L'IMPÔT S'ADAPTE AUX ÉVOLUTIONS**  
**DE LA VIE DE MANON**



**PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE**

**L'impôt s'adapte à votre vie**

**[impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)**

Mariage, naissance, hausse ou baisse des revenus : pour suivre au plus près les évolutions de votre situation, l'impôt sera prélevé à la source, sur votre salaire ou votre retraite, à partir de janvier 2018. L'administration fiscale calculera toujours le montant de votre impôt, il faut donc déclarer vos revenus, comme d'habitude. Cette année vous devrez aussi mettre à jour vos coordonnées bancaires.

**Pour en savoir plus, rendez-vous sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)**